

AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER : SE CONFORMER AUX NOUVELLES OBLIGATIONS COMPTABLES

Webinaire du 6 avril 2023

France Générosités et Coordination SUD

ACCUEIL – PRÉSENTATION DES INTERVENANTS



Diary BA

Chargée de mission Accès aux
Financements et Gestion financière,
Coordination Sud



Sarah BERTAIL

Directrice juridique et fiscale, France
générosités



François JEGARD

Expert-comptable, Commissaire aux
comptes
Président de la Commission
Associations et Fondations de la CNCC



Pierre-Emmanuel FORT

Expert-comptable, Commissaire aux
comptes
Président du groupe de travail Secteur
Cultuel au sein de la Commission
Associations et Fondations de la CNCC



Corinne BRÉMENSON

Directrice administrative et
financière, SOS MÉDITERRANÉE

PRÉSENTATION DE COORDINATION SUD

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd'hui, 182 ONG membres et assure 4 fonctions :



PLAIDOYER SYNDICAL
pour défendre et promouvoir les ONG françaises de solidarité internationale et garantir un environnement favorable à leur expression et leur action



APPUI ET RENFORCEMENT
des ONG françaises : accompagnement organisationnel et institutionnel (Frio), formations, etc.



VEILLE ET ANALYSE
du secteur de la solidarité internationale via son ONGLAB : publication d'études, organisation de séminaires et ateliers, etc.



INFLUENCE
par la présentation et la promotion de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde

Appui et Renforcement : donner le pouvoir d'agir aux ASI, actrices de changement et promotrices de sociétés durables, équitables et inclusives

1. Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel (FRIO)

Accompagner les OSI dans **leurs mutations structurelles** par un soutien personnalisé (cofinancement d'une expertise externe) et des dynamiques d'échanges autour d'enjeux organisationnels communs et innovants.

2. Formations

Des formations sur les **enjeux stratégiques mais aussi opérationnels** du secteur : le modèle économique des OSI, leur obtention et gestion de fonds, leur visibilité, etc.

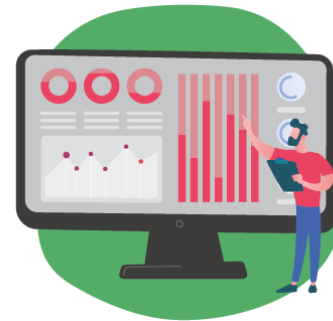
3. Clubs-métiers

Favoriser les **échanges de pratiques**, l'apprentissage entre pairs et le renforcement des compétences sur des enjeux communs et prioritaires (accès aux financements, gestion financière...).

PRÉSENTATION DE FRANCE GÉNÉROSITÉS



Représenter et défendre les intérêts de nos membres (plaidoyer propositif et défensif)



Développement de la générosité avec 3 expertises :

1. Juridique et fiscale
2. Institut des générosités (études)
3. Digital et innovation



Accompagnement du réseau

- Consultations juridiques
- Etudes et services mutualisés
- Fiches pratiques, guides et ressources d'intelligence collective
- Groupes de travail et rencontres



Promotion de la générosité auprès du grand public (site infodon, campagne mutualisée...)

PRÉSENTATION DE LA CNCC

Instance représentative de la profession en France

Le commissaire aux comptes = un tiers de confiance

Une profession réglementée et indépendante qui contribue à la qualité et à la transparence de l'information financière et comptable émise par les entités contrôlées.

+ 11 000 CAC
personnes
physiques

+ 28 000
mandats dans
ce secteur

Premier corps de contrôle externe des associations, fondations
et fonds de dotation

Commission Associations & Fondations

12 groupes de travail

77 consœurs et confrères

INTRODUCTION - CONTEXTE GÉNÉRAL

- Recommandations du GAFI LBC-FT → nouvelles obligations déclaratives pour les organisations à but non lucratif (loi du 24 août 2021)
- Renforcement du contrôle → pas de disparités entre les dons perçus et la comptabilité des associations

Ces mesures s'adressent aux associations qui reçoivent des dons donnant lieu à avantage fiscal

INTRODUCTION - CONTEXTE GÉNÉRAL

1. Justificatifs liés aux dons

- Mécénat d'entreprise : reçu fiscal désormais obligatoire ; selon modèle établi par l'administration fiscale (Cerfa 16216*01)
- Particuliers : reçu fiscal obligatoire dès le premier euro ; selon modèle établi par l'administration fiscale (Cerfa 11580*05)
 - Exception : justifier et documenter lors d'une campagne
- Obligation de valoriser les dons en nature (par l'entreprise)

2. Nouvelle obligation déclarative

- Obligation de déclarer chaque année, le montant total des dons reçus et le nombre de reçus fiscaux (ou tout document justificatif) émis
 - Site internet de télédéclaration : demarches-simplifiees.fr

Ces nouvelles obligations incluent pour les associations une mise en place, en annexe des comptes, d'un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

INTRODUCTION - OBJECTIFS

Cadre légal et réglementaire

- Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République
- Décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021
- Règlement de l'ANC n°2022-04 du 30 juin 2022

Objectifs

- Connaître les obligations comptables auxquelles sont désormais soumis certains OSBL
- Envisager les procédures (juridiques et comptables) à mettre en œuvre pour se conformer à ces nouvelles obligations
- Repenser l'obligation de transparence des OSBL

SOMMAIRE

1. Cadre juridique
2. Conséquences comptables
3. Retour d'expérience

CADRE JURIDIQUE

TEXTES APPLICABLES

- Loi du 24 août 2021 : articles 21, 22, 73, 75
- Décret du 24 décembre 2021
- Arrêté du 13 décembre 2022 (homologation du règlement comptable de l'ANC)

⇒ Délai d'application : entrée en vigueur du règlement comptable au **1^{er} janvier 2023**

CHAMP D'APPLICATION

Qui est concerné par ces nouvelles obligations ?

- Association loi 1901 recevant plus de 153 000 € de dons
 - Article 4-2 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat
- Fonds de dotation régis par la loi du 4 août 2008
 - Article 140, VI de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie
- Régime spécifiques pour les associations exerçant une activité culturelle et les congrégations

CHAMP D'APPLICATION

Quelles ressources sont visées ?

Avantages ou ressources en numéraire ou en nature

Apports en fonds propres	Ressources pécuniaires	Avantages en nature
<p>Avec ou sans droit de reprise</p>	<p>Contribution financière Subvention Prêt Libéralité Mécénat Cotisation Produit d'une vente d'un biens ou de services Dépôts ...</p>	<p>Mécénat de compétence MAD de biens mobiliers ou immobiliers Libéralité portant sur des biens mobiliers ou immobiliers Fourniture gratuite de service Contributions volontaires Subvention ...</p>

CHAMP D'APPLICATION

Quelles ressources sont visées ?

Avantages ou ressources en numéraire ou en nature

- Réalisés par ou sans l'intermédiaire d'un établissement de crédit, d'un établissement de monnaie électronique, d'un établissement de paiement, du Trésor Public, de la Banque de France, de la Poste, de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, de l'Institut d'émission d'outre-mer et de la CDC

CHAMP D'APPLICATION

Avantages ou ressources en numéraire ou en nature apportés :

- Directement à l'association ;
- À toute association ou à toute société, toute autre personne morale ou toute fiducie sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable de l'association bénéficiaire ;
- À toute entité structurée ou organisée de manière telle que son activité est en fait exercée pour le compte de l'association bénéficiaire ou de toute association ou société mentionnée ci-dessus ;

CHAMP D'APPLICATION

Avantages ou ressources en numéraire ou en nature apportés :

- Aux associations, sociétés ou entités mentionnées ci-dessus par l'intermédiaire d'une personne morale ou d'une fiducie, sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable d'un Etat étranger ou d'une personne morale étrangère ou de tout dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ;
- Aux associations, sociétés ou entités mentionnées ci-dessus par l'intermédiaire d'une personne morale, d'une fiducie ou d'une personne physique de manière telle qu'ils le sont en fait pour le compte d'un Etat étranger, d'une personne morale étrangère, de tout dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou d'une personne physique non résidente en France.

CHAMP D'APPLICATION

Quelle est l'origine de ces avantages et ressources ?

- État étranger ;
- Personne morale étrangère ;
- Tout dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ;
- Une personne physique non résidente fiscale en France.

= les contributeurs

SANCTION

- 3 750 € d’amende
- montant qui peut être porté au quart de la somme des avantages et ressources non inscrits dans l'état séparé

N.B. Associations et fonds de dotation soumis à une obligation de publicité de leurs comptes annuels : possibilité d’intégrer une **version synthétique** de l’état à l'annexe de leurs comptes publiés

CONSÉQUENCES COMPTABLES

EAR – OBLIGATION COMPTABLE A COMPTER DE 2023

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (CRPR) introduit une nouvelle obligation comptable :

- Tenue d'un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger « EAR » ;
- A présenter sous la forme d'un **tableau dans l'annexe** des comptes annuels ;
- Modalités présentées dans le règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 ;
- Entrée en vigueur : **exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.**

EAR – CONTENU ET MODÈLE DÉTAILLÉ

Modèle de l'EAR prescrit par l'art. 434-3 du règlement ANC n° 2018-06 modifié, selon le décret d'application n° 2021-1812 (art. 4) :

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE N

Etat du contributeur ^(a)	Date ^(b) de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique ^(c) du contributeur	Nature ^(d) de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect ^(d) de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement ^(d)	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource ^(d)
Total – Etat X						X
Total – Etat Y						X
Total – Etat Z						X

À classer, pour chaque Etat, par ordre chronologique.

EAR – CONTENU ET MODÈLE SYNTHÉTIQUE

Lorsque l'entité est soumise à une **obligation de publicité des comptes annuels**, **possibilité de présenter une version synthétique de l'EAR** dans l'annexe des comptes approuvés par l'organe délibérant et publiés au JO, selon le modèle prescrit par l'art. 434-4 du règlement ANC n° 2018-06 modifié :

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Etat X	
Etat Y	
Etat Z	

+ mention des modalités de mise à disposition de la version détaillée de l'EAR

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que *[l'association / le fonds de dotation]* doit établir en application de l'article *[A compléter]* est mise à la disposition du public :

- au siège *[de l'association / du fonds de dotation]*, situé *[A compléter]* selon les modalités suivantes : *[A compléter]*,
- *[et sur le site internet de l'association / du fonds de dotation]* ».

➔ Nécessité de mettre en place des **processus d'identification** de l'origine des avantages et ressources reçus en provenance de l'étranger notamment par rapport aux dons manuels **et de collecte** des informations à faire figurer dans l'état séparé

NB. Article 4 du décret n° 2021-1812 : « *L'état mentionné à l'article premier précise, pour chacun des avantages et ressources : [...]*

*4° Le caractère direct des avantages et ressources, lorsqu'ils proviennent sans intermédiaire des personnes et institutions mentionnées aux 1° à 4° de l'article premier, ou leur caractère indirect dans le cas contraire et lorsque leur provenance réelle **ne pouvait être ignorée** compte tenu des circonstances de leur perception ou de leur versement ; »*

RETOUR D'EXPERIENCE

SOS
MEDITERRANEE

SOS MÉDITERRANÉE, UN ENGAGEMENT CITOYEN



MÉDITERRANÉE CENTRALE : LA ROUTE MIGRATOIRE LA PLUS MORTELLE AU MONDE

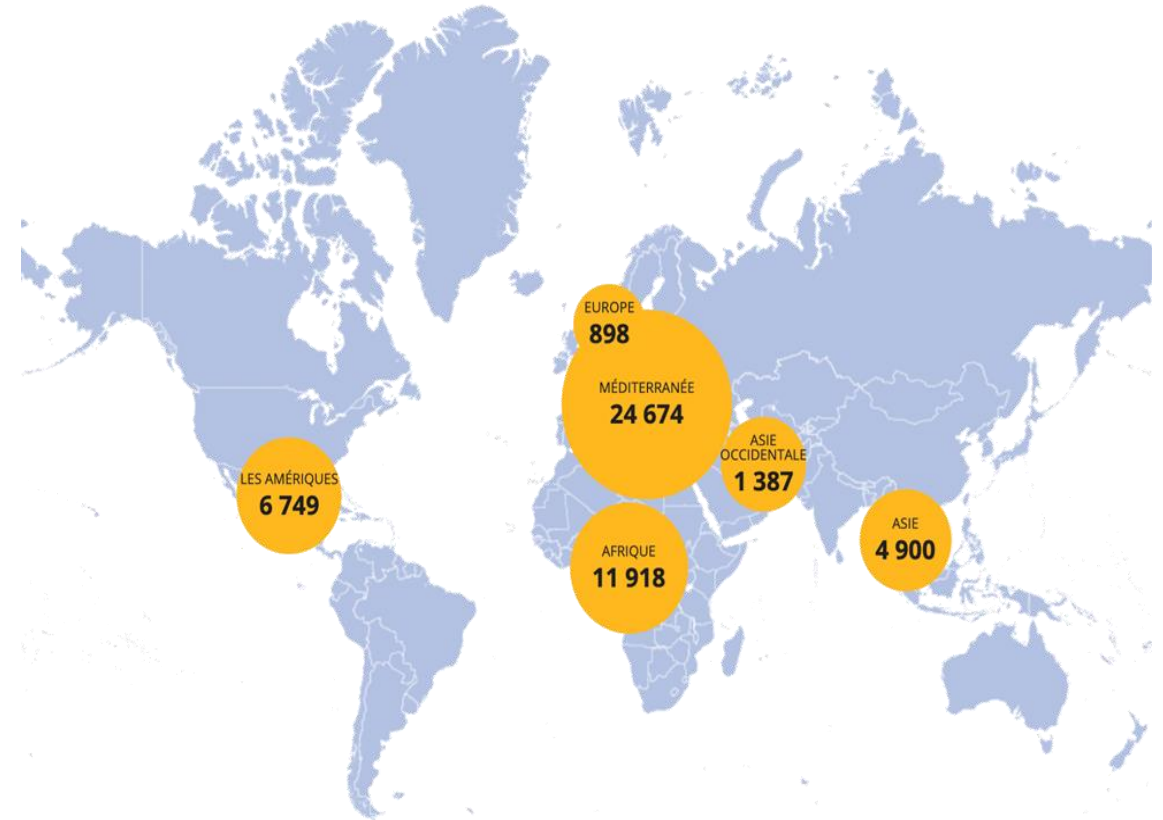
50 526 migrants morts depuis 2014 (monde)

➤ Dont **24 674** morts en Méditerranée :

19 894 en Méditerranée centrale (81%)

2 797 en Méditerranée occidentale (11%)

1 983 en Méditerranée orientale (8%)



Source : Organisation internationale pour les Migrations (OIM) *Missing Migrants*

CADRE LÉGAL DU SAUVETAGE EN MER : PRINCIPES

- **Liberté de circulation** dans les eaux internationales (UNCLOS)
- **Obligation d'assistance** (UNCLOS, SOLAS, IMO) : « *Tout navire a l'obligation de porter assistance sans délai à une personne en détresse en mer* »
- **Inconditionnalité du secours** (SOLAS) : indépendamment de la nationalité, du statut, des circonstances
- Rôle des **Etats : coordination SAR** (Search And Rescue) → « Maritime Rescue Coordination Center » ou « Joint Rescue Coordination Center »
- Obligation de **débarquer sans délai dans un lieu sûr** (IMP, SAR) : « Tout rescapé doit être débarqué dans un "Lieu sûr" dans les meilleurs délais, où ses droits fondamentaux seront respectés »

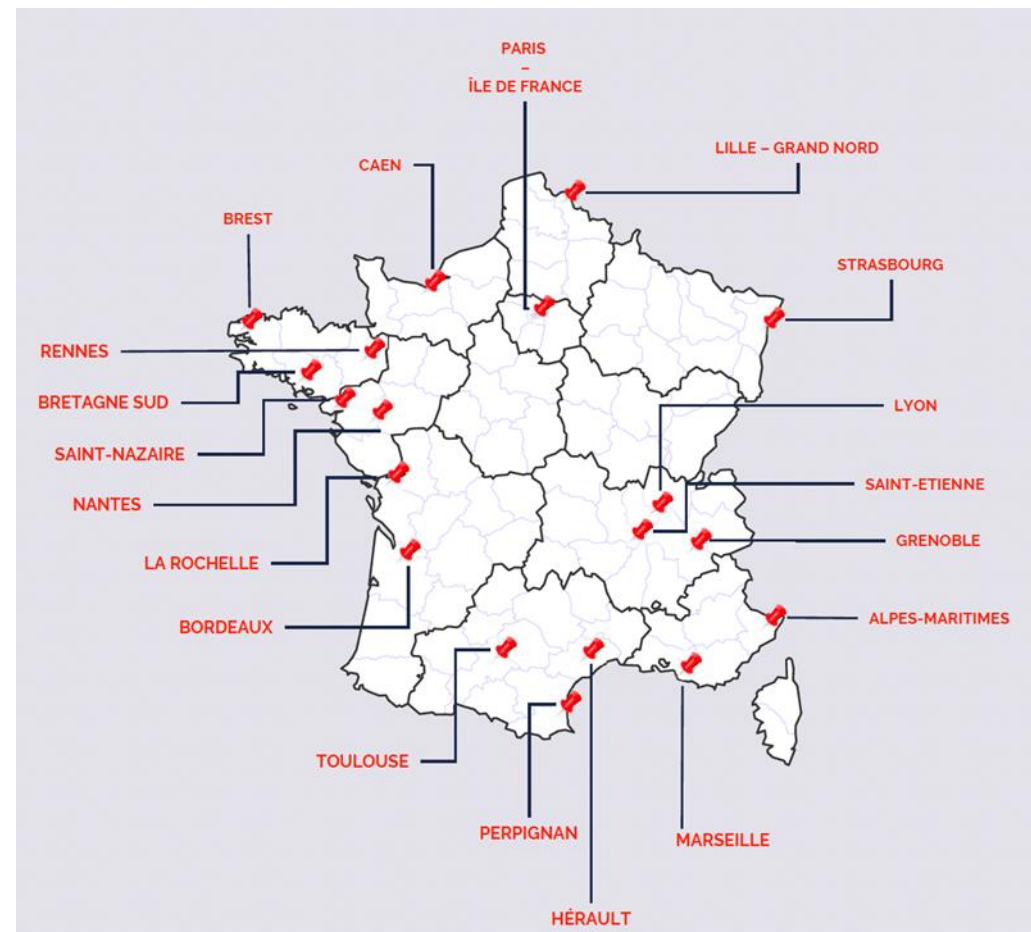
BILAN DES OPÉRATIONS

- **340** opérations de sauvetage
- **36 789** personnes secourues depuis 2016
 - **29 523** avec l'Aquarius (2016- 2018)
 - **7 266** avec l'Ocean Viking (depuis 2019)
- Dont :
 - **85%** d'hommes **et 15%** de femmes
 - **24%** de mineurs
- Plus de **30** nationalités
- **3 missions : sauver, protéger, témoigner**



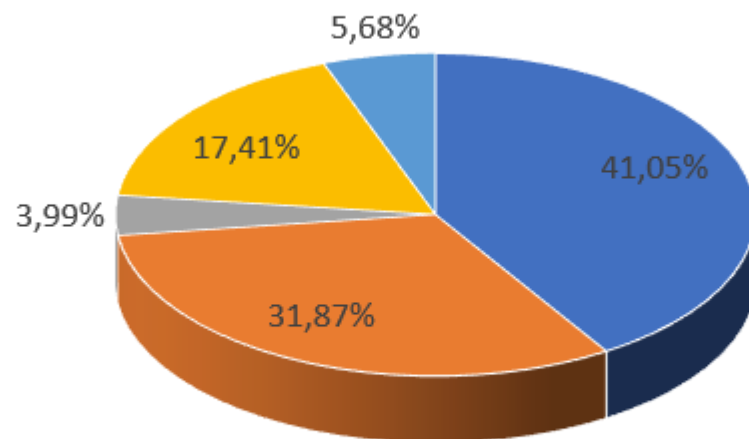
L'ENGAGEMENT CITOYEN

- 19 antennes, + 600 bénévoles
 - Informer le grand public et les jeunes sur la situation en Méditerranée
 - Accroître la **visibilité** de l'association (stands, événements)
 - Contribuer à **collecter**
- Comment s'engager ?
 - Rejoindre nos équipes de **bénévoles**
 - Faire un **stage**
 - Faire un **don**, engager une **action de collecte**
 - **Relayer** nos actions sur les réseaux sociaux :



RESSOURCES FRANCE ET ÉTRANGER HORS RÉSEAU

Ventilation des ressources au 31/10/2022



- DONS REGULIERS
- DONS PONCTUELS
- DONS ETRANGERS
- DONS PARTENAIRES
- FONDS PUBLICS

ACTIONS À MENER

- Anticiper la préparation de l'EAR
- Informer la gouvernance, le département de la collecte, la mobilisation
- Identifier la provenance des ressources à partir du système d'information, de la banque, des fiches donateurs...
- Construire un état, reporter les informations requises
- Identifier le mécénat en nature

EXEMPLE : FORMULAIRE DE DON


1. MON DON

Je donne une fois Je donne tous les mois

30 € 50 € 100 € 180 €

Montant libre €

1 heure de sortie en mer pour un canot de sauvetage*



Flavio Gasperini / SOS MEDITERRANEE

Votre don ne vous coûte réellement que **10,50 €** après réduction fiscale (réduction de 21 € à hauteur de 20% du revenu imposable)

* Ces équivalences sont données à titre indicatif. Mon don pourra être affecté à l'ensemble des activités de SOS MEDITERRANEE.

2. MES COORDONNÉES

E-mail * ex. bernard.dupont@yahoo.fr

Je fais un don au nom d'une organisation ou d'une société

Civilité * Prénom * ex. Bernard

Nom * ex. Dupond

Adresse * ex. 15 rue Jean Jaurès

Complément adresse ex. Bât. B

Code postal * Ville * ex. Paris

FRANCE

ALLEMAGNE

BELGIQUE

FRANCE

ROYAUME-UNI

SUISSE

3. MON RÈGLEMENT

Plateforme de paiement 100% sécurisée

Je donne plus d'impact à mon don en ajoutant une contribution destinée à couvrir les frais de collecte. ?

1,50 € (5%)

Montant total de votre don : 31,50 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

PAIEMENT PAR PAYPAL

PAIEMENT PAR CHÈQUE

PAYER PAR VIREMENT INSTANTANÉ

1234 1234 1234 1234

MM / AA CVC

Afin de renforcer la sécurité de votre don, vous allez être redirigé.e sur une page de paiement sécurisée

VALIDER MON DON DE 31,50 €

Pays par défaut France, sinon menu déroulant pour renseigner le pays de résidence

Questions / Réponses

MERCI DE VOTRE ATTENTION



François JEGARD
f.jegard@jegardcreatis.com



Pierre-Emmanuel FORT
pefort@cabinet-aecfort.com



Corinne BRÉMENSON
c.bremenson@sosmediterranee.org



Sarah BERTAIL
sbertail@francegenerosites.org

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

France générosités et Coordination SUD

France générosités

Le syndicat des associations et fondations qui font appel à la générosité

ACAT France · Action contre la Faim · Action Education · Action Enfance · AFM - Téléthon · Agence du don en nature · AIDES · ALIMA · American Hospital of Paris · Amnesty International France · APF France handicap · Apprentis d'Auteuil · Asmae - Association sœur Emmanuelle · Association France Alzheimer · Association Petits Princes · Association Valentin Haüy · ATD Quart Monde · Aviation Sans Frontières · Break Poverty Foundation · Bureau International Catholique de l'Enfance · CARE France · CCFD - Terre Solidaire · CFRT · Cité de la Musique – Philharmonie de Paris · COMPASSION IN WORLD FARMING FRANCE · Croix-Rouge française · Delta7 · Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France · Electriciens sans frontières · EMMAÛS Solidarité · Enfance et Partage · Fédération Française de Cardiologie · Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles · Fédération Française des Banques Alimentaires · Fédération Française des diabétiques · Fédération Nationale CAMI Sport et Cancer · FIDESCO · Fonds Adie · Fondation Abbé Pierre · Fondation ARC pour la recherche sur le cancer · Fondation ARSEP · Fondation Caritas France · Fondation CentraleSupélec · Fondation de France · Fondation de l'Armée du Salut · Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée · Fondation de Montcheuil · Fondation des Amis de l'Atelier · Fondation des Monastères · Fondation du Judaïsme Français · Fondation du Protestantisme · Fondation du Souffle · Fondation Française de l'Ordre de Malte · Fondation HEC · Fondation des Hôpitaux · Fondation Jérôme Lejeune · Fondation les amis de l'Arche · Fondation Marianiste · Fondation Notre Dame · Fondation Paralysie Cérébrale · Fondation Perce-Neige · Fondation pour la Nature et l'Homme · Fondation pour le Logement Social · Fondation Raoul Follereau · Fondation Terre de Liens · Fondation Voir & Entendre · FONDS DE DOTATION ONF-AGIR POUR LA FORÊT · Fonds Social Juif Unifié · FOODWATCH France · France Nature Environnement · France Parrainages · FRC - Neurodon · Frères des Hommes · FRM - Fondation pour la Recherche Médicale · GEFLUC · GERES · Greenpeace France · Habitat et Humanisme · Handicap International · Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild · Human Rights Watch · Institut Curie · Institut du Cerveau · Institut Gustave Roussy · Institut Paoli-Calmettes · Institut Pasteur · La Chaîne de l'Espoir · La Cimade · La Fondation de Lille · La Jeunesse au Plein Air · La Mie de Pain · Laurette Fugain · L'Envol · Le Rire Médecin · Le Rocher Oasis des Cités (R.O.C) · Ligue contre le cancer · L'Œuvre d'Orient · LPO · L214 · Maisons d'accueil l'Îlot · Mécénat Chirurgie Cardiaque · Médecins du Monde · Médecins Sans Frontières · Nos petits frères et sœurs · Œuvre de Secours aux Enfants · Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des sapeurs-pompiers de France · Œuvre Falret · Ordre de Malte France · Orphéopolis · Oxfam France · Partage · Petits Frères des Pauvres · Plan International France · Planète Enfants & Développement · Pour un Sourire d'Enfant · Première Urgence Internationale · Scouts et Guides de France · Secours Catholique – Caritas France · Secours Islamique France · Secours populaire français · Sidaction · SNSM - Les Sauveteurs en Mer · Société de Saint-Vincent-de-Paul · Société Protectrice des Animaux · Solidarité Laïque · Solidarités International · Solidarités Nouvelles pour le Logement Union · SOS MEDITERRANEE FRANCE · SOS Sahel · SOS Villages d'Enfants · Toutes à l'école · Un Enfant par la Main · UNAPEI · UNICEF France · Vaincre la Mucoviscidose · Vaincre le cancer – NRB · WELFARM · WWF France